

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYNIER**

Séance du 16 février 2005

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 20

Qui ont pris part à la
délibération : 15

DATE CONVOCATION

23 mars 2005

DATE D’AFFICHAGE

23 mars 2005

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

N° 2005 / 45

-
TRACE DU TGV

-
PARIS-COTE D’AZUR
-

L’an deux mil cinq et le trente et un mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l’exception de Mr NOLLET René, excusé, ayant donné pouvoir à Mr MAUNIER André ; Mme MALIBRERA Aude, Mr MEI Philippe, Mr OHANESSIAN Joffrey, Mme REVERSAT Agnès, et Mme LOWEZANIN Audrey, excusés, n’ayant pas donné procuration.

Monsieur RAPUZZI Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire,
informe l’assemblée sur les trois projets de tracé du TGV PARIS-COTE D’AZUR.

Le premier a un axe qui s’inscrit dans le prolongement de la LGV (Ligne Grande Vitesse) Méditerranée et desservirait successivement les agglomérations de Marseille, Toulon, Nice, vers l’Italie.

Ce premier scénario est le moins coûteux pour les contribuables ; il respecte au mieux l’environnement et la qualité de notre territoire sans mettre en péril l’harmonie recherchée au travers du projet d’agglomération de la CPA .

Suite à la motion adoptée en Conseil de la CPA du 16 mai 2003, et à l’impact d’un tel projet sur nos territoires,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération à l’unanimité des membres présents,

DECIDE de voter une motion qui s’oppose à tout tracé sur le territoire de la Vallée de l’ARC.

Pour Copie Conforme
Fait à Peynier, le 01 avril 2005.

Le Maire,

Christian BURLE

